

Article 4 :

Les résultats des opérations électorales, tant du premier tour que du second tour, s'il y a lieu d'y procéder, seront constatés par un procès-verbal en double original.

L'un des exemplaires restera déposé aux archives de la mairie, l'autre sera immédiatement envoyé à la Sous-Préfecture de Château-Thierry avec ses annexes (enveloppes et bulletins nuls, bulletins blancs, feuilles de pointage, liste d'émargement).

Un extrait de ce procès-verbal sera affiché aussitôt après la proclamation des résultats.

Article 5 :

Une déclaration de candidature est obligatoire pour tous les candidats.

Les déclarations de candidatures doivent être déposées, après demande de rendez-vous adressée par courriel à :

sp-collectivite-chateau-thierry@aisne.gouv.fr

Pour le premier tour :

* du mardi 20 Février au mercredi 21 Février 2024 de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

* le jeudi 22 Février 2024 de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Pour le second tour :

* le lundi 11 Mars 2024 de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

* le mardi 12 Mars 2024 de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Article 6 :

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis.

Article 7 :

La déclaration de candidature est valable pour le 1^{er} tour et l'éventuel second tour. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au 1^{er} tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au 1^{er} tour aurait été inférieur au nombre de conseillers municipaux à pourvoir.

Article 8 :

Le Sous-Préfet de Château-Thierry, et le premier adjoint de Blesmes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dès sa réception. Une copie sera adressée à M. le Préfet de l'Aisne, Direction de la Citoyenneté et de la légalité - Bureau de la réglementation générale et des élections.

A Château-Thierry, le 8 Janvier 2024

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Château-Thierry



Stéphane PACCARD